

ÉPREUVE DE RECRUTEMENT POUR LA RENTRÉE 2021 PHASE D'ADMISSIBILITE / RÉALISATION

Dans le cadre de la phase d'admissibilité des épreuves de recrutement pour la rentrée 2021 au Département SATIS de la Faculté des Sciences de l'Université d'Aix-Marseille, vous aurez à produire à partir du thème imposé suivant,

«Ça ira mieux demain !»

deux éléments :

1/ La note d'intention de votre réalisation (3000 caractères maximum, format .pdf): motivations, implication, point de vue, sources d'inspiration, angle de traitement et particularités de votre réalisation.
Vous justifierez vos choix de réalisation (esthétiques et techniques) par rapport au sujet proposé.

2/ Votre réalisation : Cette réalisation pourra prendre une des formes suivantes en fonction du parcours demandé.

Il sera tenu compte, dans l'évaluation, des difficultés de réalisation liées aux conditions sanitaires que nous rencontrons. Vous pourrez exposer vos contraintes dans la note d'intention de la réalisation

- **Production et Métiers de la réalisation** : Scénario (3 pages max) ou Dossier photographique (12 photos max) ou Storyboard (8 plans max) ou Court-métrage* (2 min max) ou réalisation sonore (2 min max).
- **Image et prise de vue** : Scénario (3 pages max) ou Dossier photographique (12 photos max), ou Storyboard (8 plans max) ou Court-métrage (2 min max, à partir d'images tournées par vous même).
- **Montage et post-production** : Court-métrage* (2 min max)
- **Son à l'image** : Dossier photographique (12 photos max) ou Court-métrage* (2 min max) ou réalisation sonore (2 min max).
- **Musique à l'image** : Réalisation musicale et partitions (2 min max)

*À partir d'images tournées par vous même ou d'images déjà existantes (archives, found footage, extraits de films ...)

Formats imposés : .pdf (à intégrer dans le fichier pdf de la note d'intention), .mov (codec H264), FLAC ou ALAC 48 kHz - 24 bits

La réalisation devra être accessible, via une plateforme de partage (Vimeo, Youtube et Soundcloud pour les bandes sonores).

L'adresse web devra être clairement mentionnée en « référence » sur la note d'intention à joindre avec le reste des pièces demandées dans l'application e-candidat.

**DATE LIMITE DU DÉPÔT DES PIÈCES
SUR E-CANDIDAT: 10 mai 2021**